Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1^{cr} tour, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2° tour de scrutin, qui a donné les résultats ci après:

Electeurs inscrits, 24,756.
Nombre de votants, 18,955.
Bulletins nuls, à déduire, 120.
Nuls entrant en compte, 63.
Suffrages exprimés, 18,835.

Ont obtenu:

M. Vernière, ayant obtenu la majorité, a été proclamé député de la 2° circonscription de Béziers par la commission de recensement de l'Hérault.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation contre la validité de l'élection n'est jointe au dossier. M. Vernière, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 4° bureau sont adoptées. — M. Vernière est admis.)

M. Jolibois, rapporteur. — Département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes, 1^{re} circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 20,655, dont le quart

est de 5,164. Nombre des votants, 12,937.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 1,690. Suffrages exprimés, 11,247, dont la majorité absolue est de 5,624.

A obtenu:

M. Le Hérissé a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Le Hérissé ayant déjà fait partie des Assemblées législatives satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Le Hérissé est admis.)

M. Daynaud, rapporteur.— Dépa rtement d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, 1^{ro} circonscription.

Les élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Tours (Indre-et-Loire) ont donné lieu à deux tours de scrutin, dont voici les résultats:

1er tour de scrutin, le 22 septembre 1889 : Electeurs inscrits, 27,824, dont le quart

est de 6,956. Nombre des votants, 22,752.

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, à déduire, 217. Reste pour le chiffre des suffrages exprimés, 22,535, soit, pour la majorité absolue.

M. du Saussay (Raoul), n'ayant recueilli que 11,066 voix, n'a pas réuni les conditions exigées par la loi pour être élu dé-

puté. 2º tour de scrutin du 6 octobre 1889:

Nombre des votants, 21,642.

Nombre des suffrages exprimés, 21,402.

Ont obtenu:

MM. du Saussay (Raoul)..... 12.714 voix.

Belle (Dieudonné)..... 8.694 —

Bulletins nuls..... 244 —

M. du Saussay (Raoul), ayant recueilli le plus grand nombre des suffrages, soit

12,714, a été proclamé député.

Les opérations se sont faites régulièrement; nulle protestation n'est jointe au dossier. M. du Saussay (Raoul) réunissant les conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi, votre 5° bureau vous propose de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. — M. du Saussay est admis.)

M. du Saussay, rapporteur. — Département de l'Isère, arrondissement de Grenoble, 1^{re} circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 19,817, dont le quart est de 4,955.

Nombre des votants, 11,426.
Bulletins blancs et nuls, à déduire, 550.
Suffrages exprimés 10,876 dont la mais

Suffrages exprimés, 10,876, dont la majorité absolue est de 5,439.

Ont obtenu:

MM. Rivet (Gustave)..... 10.517 voix. Guichard...... 364 —

M. Rivet (Gustave) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Rivet (Gustave), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5° bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Rivet (Gustave) est admis.)

M. Lasserre, rapporteur. — Département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Fougères.

Le 1er tour de scrutin n'ayant pas donné de résultat dans cette circonscription, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2e tour, dont voici les chiffres:

Electeurs inscrits, 22,829.

Nombre des votants, 18,928.

Bulletins blancs et puls à de

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 219. Suffrages exprimés, 18,700.

Ont obtenu:

M. Delafosse (Marie-Joseph) a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de suffrages.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M Delafosse satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 5° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Delafosse (Marie-Joseph) est admis.)

M. Conrad de Witt, rapporteur. — Département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon.

Le 1er tour de scrutin n'ayant pas abouti, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2° tour, qui a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 24,528.

Nombre des votants, 21,271.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 197.

Suffrages exprimés, 21,074.

Ont obtenu

M. Barbotin a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Barbotin, remplissant les fonctions de maire, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Barbotin est admis.)

M. Calvinhac, rapporteur. — Département de l'Indre, arrondissement de Chateauroux, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 20,793, dont le quart est de 5,199.

Nombre de votants, 17,043.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 298.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 298. Suffrages exprimés, 16,745, dont la majorité absolue est de 8,373.

Ont obtenu:

MM. Lejeune (Pierre) 7.755 voix.

Patureau (Louis) 4.066 —

Ratier (Antony) 4.911 —

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour de scrutin, il a été procédé à un 2e tour, le 6 octobre 1889, qui a donné les résultats suivants:

Nombre des électeurs inscrits, 20,793.

Nombre des votants, 17,477. A déduire, bulletins blancs ou nuls, 137; reste 17,340 suffrages exprimés.

Ont obtenu:

MM. Balsan (Charles)..... 9.093 voix. Ratier (Antony)..... 8.244 —

M. Balsan (Charles) a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Balsan (Charles) satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Balsan (Charles) est admis.

M. Maréchal, rapporteur. — Département de la Loire, arrondissement de Roanne, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 23,540, dont le quart

est de 5,885. Nombre des votants, 16,830.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 101. Suffrages exprimés, 16,729, dont la majorité absolue est de 8,365.

Ont obtenu:

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il a été procédé à un 2e tour de scrutin.

2º tour. — Les élections du 6 octobre ont donné les résultats suivants :

Inscrits, 23,540.
Nombre des votants, 16,637.

Nombre des votants, 16,637.
Bulletins blancs et nuls, à déduire, 235.
Suffrages exprimés, 16,402.

Ont obtenu: